



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2022
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) [2647 \(2022\)](#) et [2656 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye sur les plans politique, économique et de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication du précédent rapport ([S/2022/632](#)), le 19 août 2022.

II. Situation politique et questions de sécurité

2. Pendant la période considérée, l'impasse, concernant la direction de l'exécutif, a persisté entre le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, Abdulhamid Al Dabiba, et Fathi Bashagha, le Premier Ministre désigné par la Chambre des députés. Par ailleurs, peu de progrès ont été accomplis pour ce qui est de convenir de la voie à suivre en vue de la tenue des élections et de régler les questions en suspens, malgré la reprise des pourparlers entre le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh, et le Président du Haut Conseil d'État, Khaled Mishri.

3. Entre-temps, l'état de la sécurité à Tripoli et dans la région de l'ouest dans l'ensemble est demeuré tendu, plusieurs faits de violence ayant été signalés entre des groupes armés, notamment des accrochages au mois d'août, des affrontements armés localisés parmi des groupes de criminalité organisée se disputant le contrôle d'activités illicites et des manifestations pour réclamer la fourniture de services de base. L'est du pays a connu des incidents sporadiques, notamment des arrestations et des enlèvements, tandis que la situation dans le sud est demeurée périlleuse, principalement du fait d'activités de criminalité organisée, d'affrontements armés entre des groupes criminels et l'Armée nationale libyenne et d'accrochages à la frontière sud.

4. Le 25 septembre, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, Abdoulaye Bathily, a pris ses fonctions. Il s'est rendu à New York pour une première prise de contacts avec des fonctionnaires de haut rang des Nations Unies et des représentants d'États Membres et d'organisations régionales. Le 14 octobre, il s'est rendu en Libye et a entrepris un vaste éventail de consultations



avec les parties prenantes libyennes dans l'ensemble du pays, notamment de la société civile et des groupes de femmes et de jeunes, pour entendre leurs vues sur la situation politique et économique et l'état de la sécurité. Il s'est concerté avec des interlocuteurs libyens et internationaux pour définir une voie consensuelle en vue de la tenue d'élections nationales inclusives et crédibles, qui puissent se tenir dans les meilleurs délais, sur la base d'un cadre constitutionnel solide.

A. Progression des volets du dialogue intralibyen

5. À la suite de la nouvelle flambée de tensions découlant des affrontements survenus à Tripoli les 27 et 28 août (voir par. 27), l'Organisation des Nations Unies a continué de préconiser l'apaisement des tensions suscitées par le litige autour du pouvoir exécutif. Le 27 août, le Secrétaire général a fait une déclaration, exhortant les parties libyennes à engager un dialogue véritable pour forcer l'impasse politique en cours. Il a demandé aux parties de protéger les civils et d'éviter toute action susceptible d'aggraver les tensions et d'accentuer les divisions. Le 19 septembre, à New York, en marge de la soixante-dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale, il s'est entretenu avec le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Younis Menfi, des derniers faits survenus en Libye, notamment de l'impasse politique qui se répercutait sur une situation précaire, sur le plan de la sécurité. Ils ont également échangé des vues sur l'importance de la désescalade et d'un dialogue véritable pour définir de manière consensuelle la voie à suivre en vue de la tenue des élections.

6. Entre-temps, à Tripoli, du 26 septembre au 2 octobre, le Haut Conseil d'État s'est réuni pour débattre du projet de cadre constitutionnel issu des pourparlers facilités par l'ONU entre des représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État. Ces derniers ont confirmé que la Chambre avait décidé d'approuver 93 % des articles figurant dans le projet mais que les articles restants nécessitaient encore des concertations parmi ses membres.

7. De plus, le 1^{er} octobre, 32 membres de la Chambre des députés siégeant dans l'est du pays ont signé une pétition pour demander au Président de la Chambre de convoquer une séance consacrée à un débat sur la Constitution libyenne de 1951 dans sa version non amendée et d'envisager un retour à un système fédéraliste de gouvernance. Le 11 octobre, une délégation du Haut Conseil d'État s'est rendue à Beïda pour s'entretenir de questions politiques avec les députés de la Chambre.

8. À la suite de réunions qui se sont tenues à Ankara le 1^{er} août et à Alameïn (Égypte) le 14 août, consacrées au cadre constitutionnel des élections et à l'impasse, concernant l'exécutif, le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État se sont entretenus à Rabat, le 21 octobre, de l'application de l'accord qui avait été signé à Bouznika (Maroc), au cours d'une réunion qui s'était déroulée du 6 au 10 septembre 2020, ainsi que des nominations à des postes souverains et de l'unification de l'exécutif en Libye, conformément aux conceptions et aux modalités convenues entre les deux organes. Ils ont décidé de renouer le dialogue en vue de la tenue des élections présidentielle et législatives, sur la base d'une loi consensuelle.

9. Le 23 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu à Tripoli avec le Président et le Vice-Président du Conseil présidentiel, M. Menfi et Abdullah al-Lafi. Il a souligné que la solution à la crise libyenne devait provenir des Libyens eux-mêmes. Il s'est également concerté à Tripoli avec le Président de la Haute Commission électorale nationale, Emad al-Sayeh, de la façon de renforcer l'action menée en vue de la tenue d'élections. Le même jour, le Représentant spécial s'est rendu à Qoubba pour passer en revue, avec le Président de la Chambre des députés, les différents moyens de résoudre la situation politique. Il a également rencontré à Tripoli le

26 octobre le Président du Haut Conseil d'État. Ils se sont entretenus des moyens de surmonter l'impasse politique actuelle, notamment des efforts visant à établir un cadre constitutionnel solide en vue de la tenue d'élections nationales inclusives, ainsi que des résultats des réunions au Maroc.

10. Le 3 décembre, le Représentant spécial a annoncé dans une déclaration l'annulation, pour des raisons logistiques, de la réunion qui devait se tenir à Zintan le 4 décembre entre le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État sous les auspices de l'ONU. Elle visait à favoriser une dynamique en faveur de la tenue des élections et à établir le fondement constitutionnel sous sa forme définitive.

11. Concernant le volet de la sécurité, la MANUL a continué d'épauler les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5, notamment l'application de l'accord de cessez-le-feu de 2020. Elle a également continué de s'atteler avec les chefs d'état-major de l'Armée libyenne et de l'Armée nationale libyenne, le général de corps d'armée Mohammed al-Haddad et le général Abdoul Razek al-Nadori, respectivement, à la réunification des institutions militaires.

12. Le 22 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu à Benghazi avec le Commandant de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, et les membres de la délégation siégeant dans l'est de la Commission militaire conjointe 5+5. Le lendemain, il a rencontré à Tripoli la délégation siégeant dans l'ouest de la Commission. Il a souligné qu'il importait de trouver une solution pacifique et durable à la crise en Libye et de poursuivre les efforts visant à préserver l'accord de cessez-le-feu. Il s'est également entretenu séparément avec M. Bashagha, et a souligné que les Libyens devaient parvenir ensemble à une solution consensuelle et pacifique.

13. Dans son premier exposé devant le Conseil de sécurité, le 24 octobre, le Représentant spécial a souligné qu'il importait de revitaliser le volet de la sécurité, à la suite de la pause observée dans les activités de la Commission militaire conjointe 5+5. Le 27 octobre, il a convoqué une réunion de la Commission à Syrte pour préconiser la baisse des tensions et faire progresser l'application de l'accord de cessez-le-feu. À la suite de la réunion, la Commission a décidé d'établir un sous-comité sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

14. Sur le plan économique, les tentatives de mettre en place les mesures de réforme et de réunification concernant la Banque centrale de Libye, recommandées à l'issue de l'audit international facilité par l'ONU, sont paralysées depuis mai, du fait des clivages actuels à la Banque centrale.

15. Le 3 octobre, le Vice-Gouverneur et président de la section de la Banque centrale siégeant dans l'est a annoncé que son conseil d'administration avait décidé d'ajuster le taux de change du dinar libyen par rapport au dollar des États-Unis, qui passerait de 4,48 à 4,26 dinars à compter du 16 octobre. Le Gouverneur de la Banque centrale à Tripoli a rejeté l'ajustement, la décision ayant été prise sans consultation préalable avec le Président du Conseil d'administration ou les autres membres du Conseil siégeant dans l'ouest. Le 18 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Président de la National Oil Corporation, Farhat Bengdara, des moyens de renforcer l'indépendance de la Corporation comme institution souveraine. Durant la réunion qu'il a tenue le 24 octobre avec le Gouverneur de la Banque centrale de Libye, Saddek Elkaber, les deux hommes ont évoqué les progrès accomplis sur le plan de la réforme et de la réunification de la Banque, conformément aux recommandations issues de l'audit international facilité par l'ONU. Le Représentant spécial a souligné qu'il importait de répondre aux attentes du peuple libyen en vue d'une gestion équitable, transparente et comptable des ressources du pays.

16. Le Représentant spécial s'est entretenu avec des membres de la société civile pour entendre leurs vues sur les moyens de trouver des solutions à la situation politique et économique et à la sécurité. Les 22 et 23 octobre à Benghazi et à Tripoli, il a rencontré bon nombre d'acteurs de la société civile, de militantes et d'universitaires et notamment de candidates aux élections législatives qui devaient se tenir en 2021, de tout le pays. À Syrte, il s'est entretenu avec un groupe d'anciens et de notables libyens de tous les régions. Ses interlocuteurs ont demandé l'accélération de la tenue des élections et le rétablissement de la stabilité et de la sécurité en Libye. Le 14 novembre, il s'est rendu à Sabha afin de rencontrer des dirigeants locaux, des notables tribaux, des universitaires, des acteurs de la société civile, des femmes et des jeunes, d'entendre leurs points de vue sur la situation dans le pays et de s'entretenir de l'appui de l'ONU à la stabilisation et à la consolidation de la paix.

B. Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin

17. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué de servir de cadre global en matière d'appui international aux volets du dialogue intralibyen.

18. Le 12 octobre, le groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme coprésidé par l'ONU, les Pays-Bas et la Suisse, a organisé avec des spécialistes une réunion d'information sur la réconciliation nationale fondée sur les droits, en collaboration avec le Conseil présidentiel et l'Union africaine. Les participants ont échangé des bonnes pratiques et des données d'expérience issues d'autres processus de réconciliation nationale. L'accent a été mis sur l'importance de placer les victimes au centre de processus de réconciliation véritables et sur le besoin de renforcer la confiance dans les institutions de l'État et de garantir l'inclusion et la représentation et la participation réelles des femmes. Les spécialistes ont insisté sur l'importance de veiller à ce que l'action de réconciliation soit effectivement liée au processus politique. Le Conseil présidentiel a affirmé sa volonté de remédier aux causes profondes du conflit.

19. Les coprésidents du groupe de travail économique, l'ONU, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ont poursuivi les consultations pour appuyer les efforts libyens de parvenir à un mécanisme permettant de garantir une répartition équitable des recettes pétrolières, conçu pour épauler et aider les parties prenantes libyennes, renforcer la confiance, accroître la transparence et veiller à ce que les richesses du pays soient utilisées au profit du peuple libyen.

20. Le 8 décembre, le groupe de travail sur la sécurité, coprésidé par l'ONU, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, la Türkiye et l'Union africaine, s'est entretenu à Tunis.

C. Concertations internationales et régionales

21. En prévision de son arrivée à Tripoli, le 14 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu à Tunis avec le Ministre tunisien des affaires étrangères, Othman Jerandi, de la situation en Libye. Ce dernier a exprimé son appui à l'action menée par l'ONU pour faire avancer les pourparlers intralibyens et satisfaire les aspirations légitimes du peuple libyen à la paix et à la stabilité.

22. À Tripoli, le 18 octobre, le Représentant spécial a rencontré une délégation en visite de l'Union africaine et le Ministre congolais des affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, en sa qualité de représentant du Président du Comité de haut niveau

de l'Union africaine sur la Libye. La délégation a donné des informations sur l'action conjointe menée par l'Union africaine et la Libye en vue de la préparation d'une conférence de réconciliation nationale.

23. Du 31 octobre au 2 novembre, en marge du Sommet de la Ligue des États arabes, le Représentant spécial s'est entretenu séparément avec le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de la Ligue de la situation en Libye et des moyens de renforcer la coopération entre l'ONU, la Ligue et l'Union africaine afin d'accompagner les progrès politiques en Libye. Il a également rencontré des interlocuteurs libyens et des représentants d'États Membres concernés, notamment des ministres des affaires étrangères de la région, et d'autres envoyés spéciaux. Il a souligné qu'il importait que la communauté internationale s'exprime à l'unisson, concernant la Libye.

24. Du 14 novembre au 1^{er} décembre, le Représentant spécial s'est rendu en Égypte, aux Émirats arabes unis, au Qatar et en Türkiye afin de rechercher un plus grand appui au règlement de la crise politique en Libye et d'ouvrir la voie à la tenue des élections. Les interlocuteurs ont exprimé leur appui à l'action menée par l'ONU pour faire progresser les consultations sur le volet constitutionnel, condition préalable à la tenue des élections.

25. Le 3 décembre, le Représentant spécial a informé les membres du corps diplomatique de sa tournée régionale, ainsi que de l'annulation de la réunion à Zintan.

D. Situation dans l'ouest de la Libye

26. L'état de la sécurité à Tripoli et alentour s'est dégradé à la fin du mois d'août. Le 20 août, M. Bashagha, a réaffirmé qu'il entendait entrer dans la capitale et, le 24 août, a demandé à M. Dabiba de transférer pacifiquement le pouvoir. En réponse, le Gouvernement d'unité nationale a décrété l'état d'urgence à Tripoli et mobilisé les forces armées pour défendre la ville. Le 27 août, de violents affrontements ont éclaté au centre de Tripoli et gagné d'autres secteurs de la capitale et ses environs. Des groupes armés appuyant M. Dabiba ou M. Bashagha ont participé aux heurts, employant des armes lourdes et de moyen calibre, notamment dans les secteurs civils. Les affrontements se sont calmés le 27 août à la suite du retrait de la capitale des groupes armés appuyant M. Bashagha mais des heurts ont été signalés le 28 août. Selon le Ministre de la santé, les combats ont fait 42 morts, dont 4 civils (y compris un adolescent de 15 ans) et 159 blessés, dont 7 enfants (3 garçons et 4 enfants de sexe non précisé).

27. Les affrontements à Tripoli et alentour ont considérablement changé la dynamique des groupes armés dans la région, tandis que des groupes armés affiliés au Gouvernement d'unité nationale faisaient mainmise sur des zones qui se trouvaient précédemment sous le contrôle de groupes appuyant M. Bashagha. Alors que l'on redoutait des risques croissants de différends sur les zones de contrôle et de tentatives par les groupes armés évincés de reconquérir le terrain perdu, une stabilité relative a régné à Tripoli dans les semaines qui ont suivi, même si la situation est demeurée tendue, dans la banlieue ouest de Tripoli. M. Dabiba avait annoncé son intention d'élaborer un plan global visant à déplacer les camps militaires et les dépôts de munition hors des quartiers résidentiels de Tripoli, bien qu'aucune mesure n'ait encore été prise en ce sens à ce jour. M. Bashagha a entre-temps indiqué le 19 septembre que son « gouvernement » opérerait à partir de Syrte et de Benghazi.

28. Les villes de la côte ouest, en particulier Zaouïya et Ajeïlat, jusqu'au secteur de Warchefana, ont continué de connaître des affrontements armés localisés parmi les groupes de criminalité organisée se disputant le contrôle d'activités illicites. Des

accrochages armés ont éclaté à Zaouïya le 19 et le 25 septembre, et entraîné la mort d'au moins cinq personnes, dont un enfant de 10 ans. La proximité des combats avec la route côtière occidentale, leurs retombées sur la circulation le long de cette route, la participation des groupes appuyant les camps en faveur de Dabiba ou de Bashagha et le risque de propagation des tensions impliquant d'autres groupes armés ont été source de préoccupation constante.

29. Du 3 au 9 octobre, des manifestants ont bloqué les routes à Tajoura dans la partie est de Tripoli pour dénoncer le Gouvernement d'unité nationale, exigeant une amélioration de la fourniture des services de base et des infrastructures et l'abrogation d'une décision récente prise par le Gouvernement d'unité nationale d'attribuer des terrains à des ambassades étrangères dans le secteur. Les manifestations ont pris fin et les routes ont rouvert à la suite de négociations entre les représentants des habitants et du Gouvernement.

E. Situation dans l'est de la Libye

30. Le 22 août, les systèmes de défense aérienne près du quartier général de l'Armée nationale libyenne à Rajma ont abattu un drone aérien. Le 24 août, le Commandement pour l'Afrique des États-Unis a revendiqué dans une déclaration la propriété du drone et indiqué que l'engin avait été déployé en coordination avec les autorités libyennes pour appuyer une visite de l'ambassadeur des États-Unis.

31. Le 21 septembre, des habitants armés du secteur de Tazerbo au nord-ouest de Koufra, défiant un groupe de mercenaires tchadiens, auraient réussi à libérer un Libyen et six Égyptiens, qui avaient été enlevés et étaient détenus par le groupe tchadien. Les 5 et 6 octobre, une personne a été tuée et sept autres blessées, lors d'une attaque lancée par des assaillants armés non identifiés contre des forces de sécurité locales près de Koufra. Les assaillants ont été repoussés à l'aide d'unités de l'Armée nationale libyenne.

F. Situation dans le sud de la Libye

32. L'état de la sécurité dans le sud de la Libye a continué d'être précaire du fait de l'activité de groupes de criminalité organisée et d'affrontements armés entre des groupes criminels et l'Armée nationale libyenne. Le 24 septembre, un poste de contrôle de l'Armée nationale libyenne à Oubari a été visé par des assaillants non identifiés. L'attaque a été repoussée et un assaillant tué.

33. Dans des déclarations faites lors de visites à Ghat et Brak el-Chatî le 19 et le 26 septembre, le général Haftar a dénoncé l'incompétence de la classe politique libyenne et son incapacité de résoudre les problèmes du peuple libyen, engageant la population à se révolter contre elle et promettant l'appui de l'Armée nationale libyenne. Le 17 octobre, assistant à un défilé militaire de l'Armée nationale libyenne à Sabha, il a critiqué le Gouvernement d'unité nationale pour soupçons de corruption et appelé de nouveau à un soulèvement populaire. Le 31 octobre, il s'est rendu à Houn, capitale du district de Joufra, où il a été reçu par une délégation de notables, notamment des cheiks de Houn, de Waddan et de Soukna et des commandants des unités de l'Armée nationale libyenne opérant dans le secteur. Il a publiquement appelé de nouveau à un soulèvement populaire contre le Gouvernement et aurait évoqué une bataille imminente menée par l'Armée nationale libyenne visant à libérer le pays. Il a également préconisé le retrait des combattants étrangers et des mercenaires de Libye.

34. Au début du mois d'octobre, des éléments affiliés au groupe armé tchadien Front pour l'alternance et la concorde au Tchad ont affirmé que plusieurs soldats tchadiens avaient déserté et s'étaient rendus en Libye depuis Tibesti, dans le nord du Tchad, munis d'un arsenal militaire, d'armes et de documents sensibles. Le Front a demandé aux autres soldats et à la police tchadiens de rallier leur combat contre le Conseil militaire de transition du Tchad. Le 13 octobre, les médias ont rapporté que le président par intérim du Front, le général Abdrahman Salah, avait survécu à une « tentative d'assassinat » faite par des assaillants non identifiés à Oum el-Araneb (Mourzouq). Le Front a accusé l'Armée nationale libyenne d'avoir manigancé l'attaque. Le même jour, les forces de l'Armée nationale libyenne ont arrêté huit Tchadiens à Oum el-Araneb.

G. Organisations extrémistes violentes

35. Le 7 septembre, l'Armée nationale libyenne a indiqué que le chef de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye, Mahdi Dango, suspecté de porter la responsabilité de l'enlèvement et de la décapitation de 21 Égyptiens à Syrte en 2015, avait été tué lors d'une opération de sécurité qu'elle avait menée à Qatroun (district de Mourzouq) tout comme deux de ses partisans, tandis qu'un autre suspect avait été arrêté.

H. Situation économique

36. Après une reprise totale en juillet, la production pétrolière libyenne a été maintenue à quelque 1,2 million de barils par jour, ce qui a garanti un transfert constant de recettes pétrolières à la Banque centrale de Libye. Entre-temps, les prix des produits de base sont revenus à des niveaux qui étaient semblables ou inférieurs à ceux d'avant février 2022, ce qui a tempéré les pressions inflationnistes sur le marché et soulagé les ménages libyens.

37. Le Gouvernement d'unité nationale et la National Oil Corporation ont tenu des réunions avec les parties prenantes internationales à même d'aider la Libye à accroître sa production pétrolière. Le 8 septembre, le comité de suivi budgétaire de la Corporation s'est entretenu d'un plan triennal visant à porter la production à 2 millions de barils par jour, comme en témoigne son budget extraordinaire pour 2022, se chiffrant à plus de 3 milliards de dollars.

38. Dans le sud de la Libye, le ressentiment public suscité par la marginalisation et les problèmes socioéconomiques a augmenté sous forme de manifestations constantes et de menaces renouvelées de bloquer l'accès aux champs pétrolifères dans le sud-ouest, après l'explosion, le 1^{er} août, d'un camion-citerne qui a fait des morts et des blessés dans la partie centrale du pays. Le 21 août, des chefs locaux ont menacé de former un gouvernement parallèle dans le sud de la Libye, si leurs exigences n'étaient pas suivies d'effets, concernant la fourniture de services de base et une plus grande représentation dans les institutions étatiques. Durant la deuxième quinzaine du mois d'août, le Gouvernement d'unité nationale et la National Oil Corporation se sont entretenus avec des représentants du sud de la Libye ainsi qu'avec des membres du Haut Conseil d'État de la région, cherchant à donner suite à leurs doléances. Le 23 août, M. Dabiba a donné pour instruction aux institutions étatiques d'élaborer un plan annuel en vue de l'exécution de projets de base visant à remédier aux problèmes socioéconomiques dans le sud de la Libye.

39. Le 20 septembre, le Bureau libyen d'audit a présenté un audit financier du fonctionnement des institutions publiques en 2021. L'examen des finances du Gouvernement d'unité nationale et l'évaluation de sa performance a révélé 144

violations, à transmettre au Procureur public. Il a également révélé des défaillances détaillées dans les activités de la Banque centrale de Libye, en l'absence notamment de Conseil d'administration pleinement opérationnel et doté d'effectifs suffisants pouvant faire office d'organe de contrôle interne. Il a révélé également des éléments préoccupants sur la transparence des opérations de la National Oil Corporation et sa politique des prix, en particulier lors d'échanges d'exportations de pétrole brut contre l'importation de produits raffinés. L'examen a été critiqué par le Gouvernement d'unité nationale et la Banque centrale. Le 26 septembre, M. Dabiba a émis une directive sur les restrictions des dépenses des hauts fonctionnaires.

40. Le 5 octobre, le Bureau libyen d'audit a publié une analyse critique des opérations de la Libyan Investment Authority, qualifiant les décisions de cette dernière en matière d'investissements de « piètres et de médiocres ». L'Autorité a indiqué dans sa réponse qu'elle avait entrepris un audit minutieux, aux côtés de ses filiales, et proposé sa conception d'un programme de réforme pluriannuel.

41. Le 3 octobre, au cours de la visite à Tripoli d'une délégation ministérielle turque, le Gouvernement d'unité nationale a signé des accords avec la Türkiye, notamment sur la coopération dans le secteur des hydrocarbures. Les comptes rendus de l'accord ont été critiqués par le Président de la Chambre des députés et par M. Bashagha. Le porte-parole du Président de la Chambre a déclaré que tout accord conclu par le Gouvernement d'unité nationale était nul et non avenue, disant que, d'après lui, le mandat du Gouvernement avait pris fin. Le 26 octobre, lors d'une visite effectuée par M. Dabiba en Türkiye, le Gouvernement d'unité nationale a annoncé que la Türkiye et la Libye avaient signé deux accords supplémentaires, portant respectivement sur la modernisation des capacités de l'armée de l'air libyenne et l'exécution des accords signés entre la Türkiye et l'ex-Gouvernement d'entente nationale libyen en 2019.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

42. La MANUL a continué de fournir une assistance technique et des conseils à la Haute Commission électorale nationale pour élaborer et maintenir un niveau optimal de préparation en vue de la mise en place des futures activités électorales. Les efforts ont porté sur l'amélioration des procédures de gestion du registre des électeurs, des systèmes de gestion des résultats et des procédures de vote.

43. La MANUL a également apporté un appui technique à l'amélioration de la procédure de gestion des cartes d'électeurs nouvellement introduites et à l'organisation d'un audit interne de la distribution des cartes d'électeurs qui avait été mené en 2021 et débouché sur la délivrance de 2,5 millions de cartes. Le Bureau d'audit a également conduit une inspection du registre des élections, à la demande du Procureur général. Les résultats de l'inspection, publiés le 13 septembre, et les évaluations de suivi de la Commission et de l'autorité du registre civil, faites ultérieurement, ont permis de conclure que le registre des électeurs était fiable.

44. Le nouveau système de gestion des résultats a été éprouvé au moyen d'un exercice de simulation du décompte, notamment l'introduction d'améliorations au logiciel, qui a duré deux semaines en octobre, à l'issue duquel le centre de pointage de la Commission a été pleinement activé. Du 3 au 5 octobre, la MANUL a également organisé une formation sur l'élaboration des procédures électorales à l'intention des membres de la Haute Commission.

45. Le 28 septembre, le Conseil d'administration du projet d'assistance électorale des Nations Unies a approuvé un travail de plan révisé pour 2022 et le plan de travail pour 2023. Il a recommandé d'étendre le projet d'assistance électorale aux élections nationales en Libye jusqu'au 31 décembre 2023.

46. L'ONU a continué d'apporter une assistance technique au comité central chargé des élections locales à Tripoli et organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des agents chargés de la sécurité électorale au Ministère de l'intérieur et des policiers dans les municipalités. Le 22 octobre, après une pause de 18 mois dans l'organisation des élections aux conseils municipaux, qui étaient en suspens, le Comité central chargé des élections locales en a organisé dans la municipalité de Tarhouna. D'autres élections aux conseils municipaux ont été reportées, notamment au début de 2023, tandis que l'enregistrement des candidats à deux élections municipales s'est achevé le 7 novembre. Par ailleurs, un comité parallèle chargé des élections locales, créé par M. Bashagha le 22 octobre, a annoncé qu'il comptait organiser des élections municipales dans l'est de la Libye.

B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

47. Les organismes chargés de la sécurité en Libye et les groupes armés qui leur sont affiliés ont continué de prendre pour cibles des acteurs de la société civile au moyen de discours de haine et d'incitation à la violence. La MANUL a également continué d'être informée de menaces, de discours de haine, d'arrestations arbitraires et de détentions. Du 20 août au 12 septembre, des éléments affiliés à l'Armée nationale libyenne ont encerclé Qasr Abou Hadi, au sud de Syrte, restreignant tous les mouvements en direction ou hors de la localité. Les civils ont été touchés de manière disproportionnée et les hôpitaux, les commerces, les écoles, les stations d'essence et d'autres installations essentielles ont été contraints de fermer. Cinq personnes ont été détenues arbitrairement et des militants des droits humains ont cherché refuge hors de Qasr Abou Hadi.

48. Durant les affrontements du 27 août à Tripoli, des groupes armés ont participé à des pilonnages indiscriminés et employé des armes lourdes dans des zones densément habitées faisant des morts et des blessés parmi les civils, notamment des enfants. Des infrastructures civiles, dont des habitations, des mosquées et des biens culturels ont été détruits. Le Ministère de la santé a signalé des attaques contre cinq centres de santé à Tripoli. Le siège du Service de la lutte contre l'immigration illégale a été endommagé et des centaines de migrants se sont enfuis ou ont été relâchés.

1. État de droit

49. Le 18 août, l'Assemblée générale de la Cour suprême a décidé de réactiver la Chambre constitutionnelle et demandé à 33 juges de lui prêter serment le 21 août. Cherchant à contrecarrer cette mesure, le Président de la Chambre des députés a demandé le 22 août à 36 juges de lui prêter serment afin d'être nommés à la Cour suprême. Lors d'une session qui s'est tenue le 15 septembre à Benghazi, la Chambre des députés a voté pour désigner Abdallah Mohamed Bou Raziza président de la Cour suprême et de la Chambre constitutionnelle, faisant confirmer son choix antérieur par l'Assemblée générale de la Cour suprême le 29 avril 2021. Le transfert du pouvoir par le président sortant de la Cour suprême, Mohammed al-Hafi, s'est déroulé le 25 septembre à Tripoli.

50. Le 28 août, s'inspirant de deux tribunaux pilotes établis à Benghazi et à Tripoli pour statuer dans les affaires de violence contre les femmes et les enfants, le Conseil supérieur de la magistrature a créé à Benghazi et à Tripoli deux tribunaux de la

famille. Il a prévu d'établir une chambre d'appel spécialisée, dans chaque tribunal de première instance.

51. Le 26 septembre, les juges de la Cour suprême se sont entendus sur la nouvelle composition de la Chambre constitutionnelle et ont décidé de reprendre les délibérations sur les contestations de constitutionnalité, présentées de 2016 à 2022.

52. Le 5 octobre, dans des affaires de déni du droit des accusés à une procédure régulière et à un procès équitable, la sixième audience à Tripoli dans l'affaire relative à quatre acteurs de la société civile du Mouvement Tanweer, basé à Tripoli, a de nouveau été reportée au 7 décembre, pour le prononcé des peines. Comme lors des précédentes audiences, les quatre prévenus, accusés de façon arbitraire, ont été empêchés de comparaître devant le tribunal, leur droit à un avocat a été bafoué et l'ordre du tribunal de les transférer de la prison de Mitiga à la prison de Jdeïd n'a pas été exécuté.

53. La Chambre des députés a par ailleurs promulgué le 27 septembre des lois contre la cybercriminalité. Certaines organisations de la société civile libyenne ont exprimé leur crainte de voir la loi restreindre l'exercice des libertés fondamentales et ériger en infraction toute une série d'activités légitimes en ligne.

2. Privation de liberté, détention et torture illégales

54. Le 30 août, durant la Journée internationale des victimes de disparition forcée, la MANUL a demandé aux autorités libyennes de lutter contre les disparitions forcées généralisées en Libye, dans le cadre d'un processus de réconciliation nationale fondée sur les droits. Elle leur a également demandé d'adopter la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées de 2010 et a insisté sur la nécessité d'élaborer une stratégie nationale globale pour enrayer ce fléau.

55. Des disparitions forcées ont continué entre-temps d'être signalées et étayées. Le 29 août, le poète Muhammad al-Lafi a été enlevé ; il a été libéré le 1^{er} septembre par un groupe armé à Beïda après avoir publié un poème critiquant l'Armée nationale libyenne. Le 30 août, un groupe de manifestants à Tripoli a demandé au Gouvernement d'unité nationale de faciliter le retour de proches qui avaient été arrêtés par l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée après les affrontements armés en août à Tripoli.

56. La MANUL a continué d'être informée de cas de violences sexuelles contre des femmes incarcérées. Le 4 septembre, les prisonnières de la prison pour femmes de Jdeïd ont décrété une grève de la faim pour dénoncer les conditions inhumaines de détention et l'absence de garanties d'une procédure régulière mais ont été contraintes d'y mettre un terme.

57. Les 26 et 27 septembre, dans le cadre de l'action menée pour mettre fin aux détentions arbitraires en Libye, la MANUL a organisé à Tunis une deuxième réunion du Haut Comité libyen chargé de la lutte contre les détentions arbitraires : 15 participants des Ministères de la défense et de la justice, de la police judiciaire, du Parquet militaire et des services de sécurité intérieure ont adopté un ensemble de recommandations, notamment celle de constituer un comité national visant à instaurer une coordination entre les entités chargées de lutter contre les détentions arbitraires.

58. Selon les statistiques officielles communiquées par la Police judiciaire sur le nombre de détenus dans toutes les prisons qu'elle gère, au 1^{er} octobre, 10 943 personnes purgeaient des peines, dont 55 femmes. En outre, 5 969 personnes étaient en détention provisoire, dont 113 femmes. Parmi ces 5 969 personnes, 135 étaient des mineurs incarcérés. Le nombre total de personnes détenues a augmenté de 40 % par

rapport aux chiffres communiqués en août 2021. La détention provisoire de bon nombre de personnes s'est prolongée, tandis que leur accès à la justice était restreint et différé. Il est à noter que des milliers de personnes détenues dans des centres illégaux ne figuraient pas dans les statistiques officielles, notamment des migrants et des demandeurs d'asile se trouvant en détention.

3. Migrants et réfugiés

59. À la fin du mois d'août, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avait signalé la présence de 695 974 migrants en Libye. Bon nombre de migrants et de réfugiés ont continué de subir des violations généralisées des droits humains et de se heurter à de graves problèmes humanitaires et de protection en Libye. Au 27 novembre, 4 001 migrants étaient détenus dans des centres gérés par le Gouvernement.

60. À Koufra le 15 août, les autorités ont mené une opération contre un centre de détention illégale où 300 migrants, dont 7 femmes et 153 enfants, étaient retenus de façon arbitraire dans des conditions inhumaines, ayant été privés de nourriture pendant plus de quatre jours. Les organismes humanitaires ont fourni une assistance. Par ailleurs, le 4 septembre, une équipe de la Direction de la sécurité de Tobrouk a fait une descente dans un lieu où 287 migrants égyptiens, dont 90 enfants, étaient détenus dans des conditions déplorable. Les forces de sécurité ont transféré ces personnes dans un centre de rassemblement et de départ à Tobrouk en prévision de leur retour en Égypte.

61. À Tazerbo, 231 migrants, dont 3 femmes et 100 enfants, auraient été détenus dans un camp non officiel géré par un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur et cinq étrangers de nationalité indéterminée. Beaucoup de ces migrants auraient été victimes d'extorsion. Des personnes rescapées ont signalé que sept hommes dans le camp étaient décédés à la suite d'actes de torture, du manque d'accès aux soins de santé et de la famine. Des personnes ayant passé trois ans dans le camp ont dit avoir compté au moins 39 morts.

62. Les tentatives de traversée de la Méditerranée à partir de la Libye, entreprises par les migrants et les réfugiés, se sont poursuivies. Au 29 octobre, un total de 19 308 personnes, dont 1 076 femmes et 657 mineurs, avaient été interceptés et refoulés en Libye par la garde côtière libyenne depuis le début de 2022 ; 1 286 personnes de plus avaient été portées disparues ou étaient décédées. Au 30 octobre, le nombre de migrants et de réfugiés détenus de manière arbitraire dans les centres de détention opérés par le Gouvernement était de 3 817 dont 1 366 (36 %) classés comme des personnes relevant de la compétence du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La plupart des détenus (2 132 personnes) se trouvaient dans la zone de Tripoli, principalement au centre de détention d'Aïn Zara, 103 autres personnes dans d'autres lieux, dans l'ouest, 827 dans l'est et 8 dans le sud.

63. Au 15 octobre, 413 personnes avaient quitté le pays en vue d'une réinstallation directe depuis la Libye vers des pays tiers. Le HCR a évacué le 31 août 101 personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence au Rwanda et a transporté le 29 septembre 179 personnes à bord d'un vol d'évacuation humanitaire, dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence au Niger. Par ailleurs, l'OIM a aidé en tout 1 255 migrants et réfugiés à retourner dans leur pays d'origine.

64. En octobre, les autorités libyennes ont transféré 377 femmes et enfants migrants et réfugiés du centre de détention d'Aïn Zara à ceux d'Abou Salim (300 femmes et enfants) et de Zaouïya (77 mineurs non accompagnés).

65. Le 7 octobre, au moins 15 migrants ont été tués au cours d'affrontements à Sabrata entre deux groupes de traite d'êtres humains : 11 corps carbonisés ont été

retrouvés dans un navire à quai et 4 autres corps à proximité. N'ayant pas obtenu l'autorisation du Ministère des affaires étrangères, la MANUL a dû annuler la mission qu'elle comptait dépêcher à Sabrata pour visiter la scène du crime le 16 octobre. Le Ministère de l'intérieur a annoncé par la suite l'ouverture d'une enquête sur ces faits.

66. Le 12 octobre, les forces de sécurité à Tobrouk ont déclaré avoir arrêté 87 migrants après avoir mené une descente contre un groupe de traite d'êtres humains. Les migrants, qui comprenaient des dizaines de mineurs, ont été transférés à la Direction de la sécurité de Tobrouk.

4. Groupes en situation de vulnérabilité

67. Des menaces d'expulsion ont continué d'être proférées contre des sites hébergeant des personnes déplacées. En septembre, par l'intermédiaire du conseil local de Taouargha, le Ministre de l'intérieur a émis un avis d'expulsion contre le site collectif de Sidi el-Sayeh hébergeant 32 familles déplacées de Taouargha. La plupart d'entre elles souhaitaient retourner à Taouargha mais n'ont pu le faire, faute de moyens financiers et de services de base à Taouargha.

68. À la fin du mois d'août, la présence de 134 787 personnes déplacées avait été consignée en Libye, soit une baisse par rapport aux 168 011 personnes déplacées enregistrées au début de 2022, selon l'OIM. Avec l'appui de l'ONU, le Gouvernement a progressé sur le plan de l'élaboration d'une stratégie nationale axée sur des solutions durables concernant les personnes déplacées, conformément aux priorités nationales, aux cadres internationaux et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de veiller à apporter une assistance et des programmes ciblés, en matière de solutions durables pour les personnes étant toujours déplacées à l'intérieur du pays.

69. Le 27 août, 65 familles auraient été évacuées de secteurs de Tripoli peuplés de civils, à la suite des affrontements armés qui s'y sont produits. Deux centres de détention hébergeant 560 migrants et réfugiés ont subi des dégâts.

70. La MANUL a observé une augmentation des violations contre les enfants, attribuée principalement à une intensification du nombre de cas confirmés de meurtres, d'atteintes à l'intégrité physique, de violences sexuelles et d'enlèvements qui, de zéro au premier semestre de 2022 sont passés à trois cas signalés (toutes des filles) au troisième trimestre. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux étaient également plus nombreuses. Les tirs croisés, les affrontements violents entre des groupes armés et les restes explosifs de guerre ont continué d'être les principales causes de décès et d'atteinte à l'intégrité physique.

71. Le 19 août, un garçon de 6 ans a été tué et deux autres (10 et 12 ans) mutilés à la suite de l'explosion d'un obus et d'un obus perdu, tombé sur une habitation à Sabha. Il avait été tiré au cours d'une cérémonie de remise de diplômes à des soldats qui venaient d'être promus à l'école militaire de Sabha, ce qui illustre les problèmes liés à l'emploi irresponsable d'armes et aux tirs indiscriminés.

5. Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits

72. À la suite du lancement, le 23 juin, par le Conseil présidentiel, de la vision stratégique de réconciliation nationale, le Conseil national de planification et le Centre d'études du droit et de la société de l'Université de Benghazi ont organisé le 29 août un séminaire sur le projet de loi relatif à la réconciliation nationale, auquel ont participé le Vice-Président Lafi, la Ministre de la justice M^{me} Abdel-Rahman, le Président à l'époque de la Cour suprême, M. Hafi, des acteurs de la société civile et des spécialistes du droit. Le comité juridique chargé du projet de réconciliation

nationale du Conseil présidentiel a informé les participants de la vision du projet de loi et évoqué les corrélations entre la justice transitionnelle et la réconciliation.

73. La MANUL a continué d'appuyer le Conseil présidentiel et son comité juridique, qui se compose du Conseil national de planification et de l'Université de Benghazi, sur la réconciliation nationale fondée sur les droits, notamment en facilitant l'échange des meilleures pratiques et la fourniture de conseils et d'une assistance techniques. Le 8 septembre, le Conseil présidentiel et son comité juridique ont publié un projet de loi sur la réconciliation, qui remplacerait la loi n° 29 de 2013 sur la justice transitionnelle.

74. Au cours d'une réunion le 18 octobre à Tripoli qui comprenait la participation de l'Union africaine, le Conseil présidentiel a décidé de convoquer une réunion préparatoire le 13 novembre pour s'entretenir d'une conférence interlibyenne sur la réconciliation nationale. Le 21 novembre, le Conseil présidentiel a communiqué une version révisée de la loi proposée sur la réconciliation et un projet de note de cadrage en vue du lancement d'une réunion préparatoire visant à organiser, avec la MANUL, la conférence de réconciliation nationale, prévue la deuxième semaine de décembre.

6. Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

75. Les organismes des Nations Unies ont continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (voir [A/67/775-S/2013/110](#), annexe), en vue de prévenir et d'atténuer les risques recensés de violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés par les forces de sécurité libyennes qui reçoivent l'appui de l'ONU.

C. Secteur de la sécurité

1. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

76. Les pourparlers entre les deux chefs d'état-major, les généraux Haddad et Nadouri, au sujet de la réunification des institutions militaires se sont déroulés avec une fréquence moindre, du fait de l'impasse, concernant l'exécutif, et des violents accrochages qui ont éclaté à Tripoli à la fin du mois d'août.

77. Jusqu'au mois d'août 2022, la MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement avaient remis aux représentants des Ministères de l'intérieur et de la justice un programme conjoint de police et de sécurité comprenant des projets et activités de formation sur les ressources humaines, les moyens et les procédures opérationnelles. La deuxième phase du programme conjoint devrait être appliquée en 2023 et comprend des évaluations des besoins, sur le plan de la gestion des dossiers, des ressources humaines et des systèmes financiers.

2. Gestion des armes et des munitions

78. En août, le Service de la lutte antimines de la MANUL et le Centre libyen de lutte antimines ont organisé un atelier visant à améliorer l'efficacité et la coordination du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines à l'intention de 35 participants (9 femmes et 26 hommes) des partenaires d'exécution. Le 27 septembre, le Service de la lutte antimines a convoqué une réunion de coordination, présidée par le Directeur du Centre libyen de lutte antimines, à laquelle ont participé des représentants des partenaires d'exécution et des donateurs, visant à améliorer la priorisation et l'exécution des tâches liées à l'action antimines.

79. Le Service de la lutte antimines a poursuivi également ses contacts avec le Centre libyen de lutte antimines et coordonné l'intervention d'urgence à la suite de deux explosions non planifiées aux sites de munitions, respectivement à Misrata le 19 septembre et à Msallata le 27 septembre. Ces deux incidents mettent en lumière la menace constante de la prolifération des munitions non contrôlées et des risques découlant du stockage de munitions dans les zones habitées en Libye. Le 3 octobre, à Zlitan, trois civils ont été grièvement blessés dans l'explosion d'un reste explosif de guerre. Le 4 octobre, deux hommes ont été blessés et un troisième tué dans l'explosion d'un reste explosif de guerre dans une ferme à Aïn Zara, dans la banlieue de Tripoli. Le 15 octobre, une mine terrestre a explosé à Aïn Zara, blessant une adolescente de 13 ans et un adolescent de 14 ans.

3. Application de l'accord de cessez-le-feu

80. Le cessez-le-feu a été maintenu, même si l'état de la sécurité est demeuré tendu dans l'ensemble du pays. La MANUL a continué d'appuyer la création d'un mécanisme libyen efficace de surveillance du cessez-le-feu qui puisse coordonner, surveiller et évaluer les progrès accomplis sur le plan du retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, en aidant la Libye à appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu, à réduire les tensions et à instaurer une confiance mutuelle parmi les acteurs libyens concernés.

81. Huit observateurs du cessez-le-feu relevant des Nations Unies sont arrivés à Tripoli du 18 août au 26 septembre. Le chef et le chef adjoint de la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL sont également arrivés sur place. Ils continueront d'appuyer les travaux des observateurs libyens du cessez-le-feu pour créer un mécanisme de surveillance basé à Syrte, une fois que les conditions seront réunies.

D. Autonomisation des femmes

82. Les militants des droits des femmes ont continué de faire l'objet de discours de haine et de harcèlement en ligne. Le 14 septembre, la cour d'appel administrative à Tripoli a confirmé la décision prise d'annuler un accord qui avait été signé le 8 octobre 2021 entre l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Secrétaire d'État à la condition féminine sur l'élaboration d'un plan d'action national relatif à l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

83. D'août à octobre, le Ministre de l'intérieur a annoncé la création de trois unités spécialisées dans la protection de la famille et de l'enfance à Taghren, Ghat et Janzour respectivement, qui traiteront les cas de violence contre les femmes et les enfants dans les directions de sécurité locales. Depuis la création en 2018 du bureau de protection de la famille et de l'enfance au Ministère, 27 unités de protection de la famille et de l'enfance ont été établies dans tout le pays. Les progrès ont néanmoins été entravés du fait qu'il n'existe pas de loi protégeant les femmes contre les violences et que les unités sont en sous-effectifs et ont des ressources limitées. Pour y remédier, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté un appui au Ministre de l'intérieur sur le plan du renforcement des capacités.

84. Les services existants pour les femmes rescapées de violence demeurent insuffisants et comptent sur l'appui des organismes humanitaires, plutôt que d'être institutionnalisés au sein des services administratifs. Dans ce contexte, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'appuyer les prestataires de services sociaux et sanitaires des Ministères des affaires sociales et de la santé, concernant la prévention et l'atténuation des violences fondées sur le genre et les

réponses à y apporter. Il a continué également de soutenir le seul numéro d'urgence disponible dans le pays et d'épauler quatre espaces sûrs dans toute la Libye offrant aux femmes des services sociaux et professionnels. L'UNICEF a continué d'aider les femmes et les filles dans six espaces sûrs et de fournir aux filles et aux garçons une sensibilisation à la violence fondée sur le genre et des compétences pratiques et de gérer les cas de violence fondée sur le genre subie par des femmes et des filles vulnérables.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

85. La MANUL a continué d'observer des discours de haine, des campagnes de dénigrement et des incitations à la haine contre de jeunes Libyens, notamment celles et ceux d'entre eux qui sont actifs sur le plan politique.

86. En collaboration avec une organisation locale non gouvernementale, le FNUAP a élargi une formation à la robotique et à la programmation, qui a été dispensée à 34 filles et garçons de Sabha, et une formation à l'entrepreneuriat, qui a été dispensée à 33 jeunes garçons et filles de Benghazi et Derna. Les formations étaient destinées à des jeunes vivant dans des zones touchées par le conflit et visaient à renforcer leurs compétences professionnelles et leur engagement civique.

F. Coordination de l'assistance internationale

87. Au 11 octobre, 90 millions de dollars (79,1 % du montant total de 113,8 millions de dollars) avaient été reçus au titre du plan d'aide humanitaire pour 2022, et un montant supplémentaire de 29,7 millions de dollars avait été transféré en vue d'activités organisées en dehors du plan. À la fin du mois d'août, les organisations humanitaires avaient apporté une aide à 204 000 personnes (51 % des 400 000 personnes visées) par l'intermédiaire de 42 partenaires opérant dans 88 municipalités de toute la Libye ; 551 000 personnes supplémentaires se trouvant dans le besoin avaient bénéficié d'une aide humanitaire distribuée en dehors du plan.

88. Au 30 octobre, 507 051 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) dont 6 437 décès avaient été signalés depuis le début de la pandémie. Les taux de vaccination sont restés relativement faibles, 2,3 millions de personnes en tout ayant reçu une dose de vaccin, 1,23 million deux doses et 177 468 personnes une dose de rappel. Au 22 octobre, une campagne de vaccination menée par le Centre national libyen de contrôle des maladies et l'OIM avait permis d'apporter une aide à 23 510 migrants et réfugiés (notamment à ceux se trouvant dans des centres de détention) dont 4 186 avaient reçu deux doses et 990 trois doses. Le Centre national libyen de contrôle des maladies a exprimé par ailleurs son inquiétude grandissante à l'égard de la faiblesse des stocks de vaccins essentiels dans l'ensemble du pays, en particulier ceux pour les enfants.

G. Aide à l'action humanitaire, à la stabilisation et au développement

89. Le 29 septembre, la MANUL a effectué une visite de trois jours à Benghazi et à Ajdabiya pour mieux faire connaître aux autorités locales de la partie est le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2025 et s'entretenir des problèmes humanitaires et de développement dans la région. Les parties prenantes ont estimé que si les solutions immédiates dans certaines zones nécessitaient une aide internationale, il revenait au Gouvernement libyen d'affecter et de fournir les moyens appropriés aux municipalités, notamment au titre de cinq fonds de reconstruction qui avaient été annoncés par le Gouvernement d'unité

nationale en avril 2021. Les interlocuteurs ont souligné qu'il importait de transférer les fonds alloués de manière transparente, pour satisfaire les besoins des habitants.

IV. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité

90. L'Organisation des Nations Unies a maintenu en Libye une présence moyenne de quelque 130 agents recrutés sur le plan international. Les agents recrutés sur le plan international à Tripoli ont continué d'être hébergés dans le complexe d'Oea, protégés par l'Unité de gardes des Nations Unies qui compte 234 membres. À Benghazi, les membres du personnel ont continué d'opérer depuis le centre des Nations Unies. Tous les déplacements des membres du personnel entre les sites en Libye ont été effectués conformément aux mesures de gestion des risques de sécurité.

91. L'ONU en Libye a régulièrement revu et adapté les mesures applicables de protection et de prévention contre la COVID-19, y compris pour l'ensemble des vols des Nations Unies, en fonction des conseils de l'Organisation mondiale de la Santé et du personnel médical de la MANUL, ainsi que des dispositions prises par les autorités libyennes et tunisiennes. Au 4 décembre, dans le cadre du programme de vaccination contre la COVID-19 du personnel des Nations Unies en Libye et des organisations internationales non gouvernementales partenaires, 1 359 personnes présentaient un schéma vaccinal complet et 240 avaient reçu une troisième dose. Des doses de rappel supplémentaires devraient arriver à la fin du mois de décembre.

92. La MANUL a également entamé des préparatifs en vue de la prochaine relève de l'Unité de gardes des Nations Unies, actuellement prévue pour février 2023.

V. Application des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant

93. Le rapport sur l'examen stratégique indépendant de la MANUL (voir [S/2021/716](#), annexe) comprenait des recommandations dans cinq domaines thématiques : a) le rôle de la MANUL ; b) la structure de la MANUL ; c) les priorités et capacités des Nations Unies en Libye ; d) l'intégration des Nations Unies ; e) la présence des Nations Unies en Libye. La première étape de l'application des recommandations issues de l'examen a été la mise en place d'un Représentant spécial pour la Libye et Chef de la MANUL, basé à Tripoli. Les autres aspects des recommandations issues de l'examen seront appliqués avec l'appui du Siège de l'ONU.

VI. Observations et recommandations

94. Le clivage constant autour du pouvoir exécutif et les accrochages intermittents à Tripoli et ailleurs dans le pays sont très préoccupants. L'ensemble des dirigeants et des acteurs libyens sont exhortés à catégoriquement rejeter la violence, notamment à des fins politiques. Il est fondamental que tous les acteurs maintiennent le calme et protègent la vie et les moyens de subsistance de tous les Libyens.

95. Il faut de toute urgence établir définitivement des bases constitutionnelles consensuelles pour mener le pays vers des élections. Le peuple libyen a le droit de décider de son propre avenir au moyen d'élections nationales, transparentes et inclusives. Tous les acteurs libyens concernés doivent s'employer de manière coordonnée à surmonter les obstacles subsistants en vue de la tenue d'élections intègres et inclusives, qui garantissent la pleine participation de tous les segments de

la société, en particulier des femmes et des enfants. À cet égard, la reprise des pourparlers entre le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État est salubre. Il convient de poursuivre les travaux préparatoires de la Haute Commission électorale nationale visant, entre autres, à garantir la solidité des systèmes électoraux libyens.

96. Bien que l'accord de cessez-le-feu signé en octobre 2020 tienne encore, le volet sécurité du dialogue intralibyen a été entravé par l'impasse politique persistante. Je me félicite donc de la reprise des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 à la suite de la réunion tenue avec mon représentant spécial à Syrte le 27 octobre. La Commission a décidé d'établir un sous-comité sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour classer par catégories les groupes armés, élément clef de l'accord de cessez-le-feu, notamment en vue de l'application de son article 4. La bonne volonté manifestée par les chefs d'état-major de l'Armée libyenne et de l'Armée nationale libyenne et les mesures supplémentaires prises concernant l'unification de l'armée demeurent essentielles pour garantir une stabilité à long terme dans le pays.

97. Si la production pétrolière a été maintenue, une partie de la population libyenne a continué d'avoir le sentiment d'être exclue de toute répartition équitable des richesses du pays. Les acteurs libyens devraient redoubler d'efforts pour veiller à ce que les recettes pétrolières et autres soient utilisées de façon transparente, équitable et comptable pour améliorer les conditions de vie de tous les Libyens. Malgré les réserves émises par certaines parties prenantes libyennes, les audits financiers du Bureau libyen d'audit, publiés le 20 septembre et le 5 octobre, demeurent essentiels pour renforcer la transparence des institutions libyennes qui sont tenues de rendre des comptes. Les institutions publiques concernées devraient les étudier attentivement et assurer un suivi approprié pour remédier aux problèmes existants.

98. Je demeure préoccupé par l'érosion de l'espace civique. Les détentions arbitraires et les disparitions forcées doivent cesser. Je demande à toutes les autorités libyennes de garantir les principes de base étayant le droit à un procès équitable et à une procédure régulière concernant toutes les personnes détenues et de libérer inconditionnellement toutes les personnes qui sont détenues de manière arbitraire.

99. La situation des migrants et des réfugiés sur les plans humanitaire et des droits humains demeure fort préoccupante. Je condamne le meurtre brutal d'au moins 15 migrants et demandeurs d'asile à Sabrata le 7 octobre. Ceux qui ont commis cet acte et d'autres violations des droits humains et des atteintes à ces droits doivent être traduits en justice. Il faut mettre un terme aux violations généralisées des droits humains, perpétrées par des réseaux illégaux, et en poursuivre les auteurs. Dans le même temps, les migrants et les réfugiés sont toujours détenus de manière arbitraire dans des conditions inhumaines et dégradantes, dans des centres officiels et non officiels gérés par des acteurs étatiques et non étatiques. Les autorités libyennes doivent fournir un accès humanitaire sans entrave à ces centres de détention.

100. Je me félicite de l'action visant à faire avancer des solutions durables à la situation des personnes déplacées, notamment l'établissement d'une stratégie nationale en vue de solutions durables, conformément aux cadres internationaux et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2025, concernant la Libye. Je demande aux autorités libyennes d'appuyer davantage et de distribuer les fonds alloués à la reconstruction et à des solutions durables concernant les 143 419 personnes qui sont toujours déplacées.

101. Je félicite le Conseil présidentiel de la direction dont il a fait montre pour faire progresser sa vision d'une réconciliation nationale. Il convient également de saluer l'engagement constructif et l'appui de l'Union africaine dans ce processus. L'ONU

continue d'accompagner un processus de réconciliation nationale inclusif, axé sur les victimes et fondé sur les droits et les principes de la justice transitionnelle.

102. La solution à la crise en Libye doit être dirigée et contrôlée par les Libyens. L'ONU, par l'entremise de mon représentant spécial, doit continuer de se concerter avec les acteurs libyens pour faciliter le dialogue et s'engager sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables. Il est essentiel que les organisations régionales et d'autres organisations, dont la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Union européenne, et les États Membres concernés continuent d'appuyer les activités et l'action de médiation de l'ONU pour permettre un appui constant aux Libyens. Il est tout aussi important que la communauté internationale parle à l'unisson. L'unité du Conseil de sécurité, comme cela a été démontré le 28 octobre, à la suite de l'adoption à l'unanimité de la résolution [2656 \(2022\)](#) demeure également fondamentale pour manifester l'appui de la communauté internationale aux aspirations démocratiques du peuple libyen.

103. Je remercie mon représentant personnel, l'équipe de direction et le personnel de la MANUL, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, de leur action dévouée et inlassable en faveur du peuple libyen. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.
